



PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

**Service Eau et Inondation
Unité Gestion concertée, milieux aquatiques et inondation**
Affaire suivie par : Mathieu Raulo
Tél : 04.66.62.63.50
Courriel : mathieu.raulo@gard.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL N° 30-2016-05-27-008
portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Camargue Gardoise**

**Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L210-1, L211-1, L212-1 à L212-11 relatifs aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L212-4, R212-29 à R212-34 relatifs aux Commissions Locales de l'Eau (CLE),

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin du 3 décembre 2015 portant approbation du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-228-0015 du 16 août 2011 portant composition de la CLE du SAGE Camargue Gardoise, modifié par l'arrêté préfectoral n°2015-SEI-GCMAI du 30 septembre 2015 ;

Considérant la perte de mandat des élus suite aux élections régionales de décembre 2015 et la nécessité de renouveler les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux,

Considérant le renouvellement des représentants de la Fédération Départementale de Pêche du Gard et de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) Gard Tourisme ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Camargue Gardoise est modifiée comme suit :

1. Collège des collectivités territoriales, et de leurs groupements et des établissements publics locaux

Représentants du Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :

- M. Jean DENAT
- M. Jean-Luc BERGEON

Représentants du Conseil Départemental du Gard :

- M. Léopold ROSSO
- Mme Caroline BRESCHIT

Représentants des communes du Gard :

COMMUNES	REPRESENTANTS
Aigues Mortes	M. Jean-Claude BASCHIOU
Aimargues	M. André MEGIAS
Beaucaire	M. Maurice MOURET
Beauvoisin	Mme Monique CHRISTOL
Bellegarde	Mme Isabelle GIOENI
Fourques	M. Aimé BARACHINI
Le Cailar	M. Joël TENA
Le Grau du Roi	Mme Marièle BOURY
Saint Gilles	M. Cédric SANTUCCI
Saint Laurent d'Aigouze	M. Olivier VENTO
Vauvert	M. Ludovic ARBRUN

Représentants des établissements publics locaux :

STRUCTURES	REPRESENTANTS
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	Mme Brigitte AGUILA
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence	M. Max SOULIER
Communauté de communes Petite Camargue	M. Arthur EDWARDS
Communauté de communes Terre de Camargue	M. Laurent PELISSIER
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise	M. Jacky PASCAL
Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre	M. Michel PRESSAC
Syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costière	M. Sébastien TRICOU
Établissement Public Territorial de bassin du Vidourle	Mme Patricia VAN DER LINDE
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Sud Gard	M. Jean-Noël RIOS
SYMADREM	M. Marcel BOURRAT

2 - Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

ORGANISMES	REPRESENTANTS
Chambre d'agriculture du Gard	M. Jacques RAMAIN
Chambre de Commerce et d'Industries de Nîmes	M. Xavier PERRET
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	Mme Sonia SEJOURNE
Association des manadiers de taureaux de race de Camargue	M. Jacques BLATIERE
BRL	M. Jean-François BLANCHET
Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Michel BOURDON
Association des professions liées à l'exploitation et transformation du roseau de Camargue et petite Camargue	M. Jean Renaud PREVOT
Fédération départementale des chasseurs	M. Bernard PAGES
Union des associations syndicales de Petite Camargue	M. Henri RAVILLON
Association de défense de la Petite Camargue	M. Patrick MENU
Société de protection de la Nature Languedoc Roussillon	Mme Jacqueline BIZET
Gard Tourisme (ADRT)	M. Christian NOUGUIER
Association de consommateurs UFC que Choisir	M. Jacques JABAUDON
Syndicat des vins des Sables	M. Christian LAMAZERE
Comité Local des Pêches	M. Michel COMBET
Entente Interdépartementale pour la démoustication du Littoral méditerranéen (EID)	M. Didier CAIRE
Comité Man and Biospher France	M. Raphaël MATHEVET

3 - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

ORGANISME
M. le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée représenté par M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, ou son représentant
M. le Préfet du Gard, représenté par M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, ou son représentant
M. le Délégué Inter-régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant
M. le Délégué Régional de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage du Languedoc-Roussillon ou son représentant
M. le Directeur du Conservatoire du Littoral, ou son représentant
M. le Directeur du Service Départemental de l'Architecture, ou son représentant
M. le Directeur de Voies Navigables de France, ou son représentant

Article 2 :

Les articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2011-228-0015 du 16 août 2011 sont inchangés.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

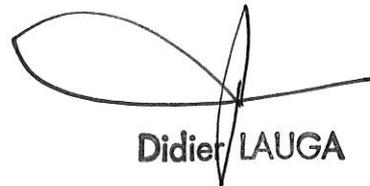
Article 4 :

Le présent arrêté fait l'objet d'une communication dans la presse locale. Il est publié sur le site internet et le recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard, ainsi que sur le site internet Gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la Commission.

Fait à Nîmes, le **27 MAI 2016**



Didier LAUGA